

Délibération **2023CS60** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Emploi non permanent à temps complet pour mener à bien un projet dans le cadre d'emploi des attachés – Chargé de mission relations avec le territoire et Atlas de la biodiversité communale

L'an deux mille vingt-trois le 19 septembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 septembre 2023, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 63 votants :

- 37 membres titulaires présents,
- 3 membres suppléants présents,
- 23 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Catherine SERRA, Marion MAGNAN, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jacques PENSA, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Frédéric SACCO, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD

Avaient donné pouvoir :

Madame

Laurence LE ROY à Madame Gaëlle LETTERON
Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Sabrina CAIRE à Monsieur Gilles LANDRIEU
Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Laurence de LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL
Michèle MALIVEL à Monsieur Pierre EVEN
Béatrice TERRASSON à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND
Viviane DARGERIE à Madame Charlotte CARBONNEL
Claire ARAGONES à Madame Cathy SERRA
Suzanne BOUCHET à Madame Elisabeth AMOROS
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [f](#) [i](#) [in](#) • www.parcduluberon.fr

Monsieur

Michel BESTAGNO à Monsieur Alain FERETTI
Patrick MERLE à Madame Monique PAQUIN
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Michel NOUVEAU
Kevin ROLANDO à Monsieur Marc BOTTERO
Patrice VARAIRE à Monsieur Mickaël CAVALIER
Sergio ILOVAISKY-CANO à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Richard ROUZET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Roland GIRAUD à Madame Valérie PEISSON
Christian CHIAPPELLA à Monsieur Frédéric SACCO
Jean-François LOVIOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Georges BOTELLA à Monsieur Jean-Pierre RICHARD

Etaient excusés :

Madame

Hélène BLEUZEN, Geneviève MOREL-HAMOT, Valérie BARDISA, Amélie JEAN

Monsieur

Sébastien TROUSSE, Grigori GERMAIN, Sylvain D'APUZZO, Antoine SCARDAMAGLIA, Michel GASQUET, Jean-Pierre SERRUS

Etaient absents :

Madame Solange FOUVET, Céline MOSTEIRO, Mireille SUEUR, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES,

Monsieur Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Jean-Marc BRABANT, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Jacques MACHEFER, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Georges FAUCOUNNEAU, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Pierre POURCIN, Pierre FISCHER, Nicolas HUMBERT, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Valérie DELPECH

Etaient présents sans voix délibérative :

Madame Sylvia STEINLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et plus particulièrement les articles L 332-1 et L 332-24 ;

Vu le décret 88-145 modifié ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu le projet de charte 2040 ;

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour mener à bien les opérations suivantes :

Poursuite du dispositif Relais du Parc et événementiels, et de l'animation des réseaux sociaux physiques et virtuels :

- Poursuivre le dispositif Relais du Parc : programmer et animer le relais mobile du Parc (présence Lub'ambule ou stand Parc) en lien avec les communes/EPCI et acteurs du territoire ; permettre une meilleure connaissance et mise à disposition des ressources du Parc ;

- Mettre en œuvre et animer un réseau d'acteurs locaux afin d'ancrer et d'entretenir des liens avec des acteurs locaux (culturels, commerçants, entreprises...);
- Traiter les sollicitations de présence du Parc lors d'événements, et coordonner la présence du Parc en fonction du degré d'expertise attendu; recenser et effectuer une veille territoriale des événementiels du territoire permettant une visibilité pertinente du Parc;
- Animer les réseaux sociaux virtuels du Parc;
- Participer à l'animation du kit « Nouveaux habitants »;
- Participer à la définition et la diffusion des kits relais auprès des partenaires du dispositif;
- Participer à la valorisation des acteurs locaux engagés dans la transition du territoire;

Animation des Atlas de la biodiversité communale :

- Coordonner de façon générale le projet en interne et avec les partenaires extérieurs : calendrier, suivi de la réalisation des actions;
- Organiser et animer les instances de travail et de gouvernance : groupe projet interne, comité de pilotage général, groupes locaux dans chacune des 5 communes;
- Communiquer sur le projet : identité visuelle, relation presse, vidéos, réseaux sociaux...;
- Superviser la production des livrables « ABC » (rapports, dépliants poster) : compilation des textes et cartographies, illustrations, maquettage, diffusion;
- Programmer et animer, en lien avec l'équipe du Parc du Luberon et les partenaires, les inventaires participatifs et les actions de sensibilisation;
- Accompagner les enseignants et intervenants scolaires dans la démarche de création des Aires terrestres éducatives;
- Accompagner les communes pour la démarche de labellisation « territoire engagé pour la nature »;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- **CREER** un emploi non permanent dont les caractéristiques sont les suivantes :

Intitulé du poste : CHARGE DE MISSION RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE ET ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

- o Type de contrat : contrat de projet (article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique).
Pour mener à bien les opérations relais du parcs, événementiels et animation des réseaux sociaux physique et virtuel & animation des atlas de la biodiversité communale
- o Filière : Administrative
- o Catégorie hiérarchique : A
- o Cadre d'emploi : attaché territorial
- o Grade : attaché
- Durée : l'emploi est créé pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} novembre 2023 et pourra être maintenu, (si besoin et selon la viabilité de financement) jusqu'à 4 années supplémentaires, (conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique.)
- Rémunération : elle est fixée selon les modalités de l'article L 713-1 du Code Général de la Fonction Publique, à savoir selon les fonctions exercées, la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience de l'agent,
 - o sur la partie indiciaire : selon la grille indiciaire en vigueur du cadre d'emploi attachés territoriaux en fonction de l'expérience;
 - o sur le régime indemnitaire : selon le régime indemnitaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux;
 - o et selon l'expérience et selon la grille en place au Parc naturel régional du Luberon.

- Cycle de travail : temps complet selon protocole temps de travail en vigueur au Parc naturel régional du Luberon (délibération 2022CS02) ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.



La Présidente

Dominique SANTONI

Pièce jointe : Annexe